

Armement : Succès des essais d'intégration des roquettes guidées laser sur Rafale pour la lutte anti-drone

Category: 2020-2030,Actualités,Armement

17 juillet 2026



Avis de l'AASSDN:

La réactivité de la DGA et les moyens techniques dont elle dispose ainsi que les qualités remarquables du Rafale sont des atouts qui donnent rapidement des capacités nouvelles à notre armée de l'Air et de l'Espace.

La DGA annonce le succès des essais d'intégration des roquettes guidées laser sur Rafale pour la lutte anti-drone

Le 7 juillet 2026, la Direction générale de l'armement (DGA) a achevé avec succès la campagne d'essais d'intégration des roquettes guidées laser de 68 mm sur l'avion de combat Rafale. Moins de huit mois séparent la contractualisation de cette nouvelle capacité de la première capacité opérationnelle. Cette campagne, lancée pour disposer d'une capacité de lutte antidrones performante et à coût modéré, a mobilisé les experts de plusieurs centres d'essais et d'expertise, dont plus particulièrement DGA Essais en vol à Cazaux (33).

Conduit sous le pilotage de la DGA, en étroite collaboration avec le Centre d'expertise aérienne militaire (CEAM) de l'armée de l'Air et l'Espace, avec le concours de Dassault Aviation et de Thales, ces essais avaient pour objectif de valider en vol l'efficacité de la nouvelle capacité de Lutte anti-drone sur avion de combat (LADAC) développée au profit des avions Rafale des forces françaises.

La mise à disposition par la DGA d'un premier lot de matériels afin de doter l'armée de l'Air et l'Espace d'une première capacité opérationnelle fin juillet 2026 ouvre la voie à une qualification complète, par la DGA, de ce nouveau système d'arme du Rafale. Les livraisons des matériels commandés (paniers lance-roquettes, roquettes guidées laser et pods de désignation laser TALIOS dotés du mode LADAC) débiteront concomitamment, dès juillet 2026.

Afin de répondre au besoin opérationnel de l'armée de l'Air et de l'Espace de disposer au plus vite d'un armement de lutte anti-drone efficace et à coût modéré, la DGA a étudié fin 2025 diverses solutions pour rapidement doter l'avion de combat *Rafale* d'une telle capacité. À l'issue de cette étude, la DGA a opté pour une solution déjà qualifiée, la roquette guidée laser de 68 mm développée et intégrée sur l'hélicoptère d'attaque *Tigre*.

Ainsi, dans le cadre d'une « Urgence Opération », la DGA a notifié, le 31 décembre 2025, à Dassault Aviation et à Thales un contrat pour le développement d'une capacité LADAC sur *Rafale*, en associant des roquettes guidées laser de 68 mm et le pod de désignation laser *TALIOS*. Depuis février 2026, plusieurs essais ont été menés par différents centres d'essais et d'expertise de la DGA afin d'adapter les capteurs du *Rafale* à la conduite de tir de roquettes et de tester notamment les différentes fonctions sollicitées pour cette capacité de lutte anti-drone : détection des drones par le radar, poursuite du drone par le pod *TALIOS* et désignation laser, emport des paniers lance-roquettes dans le domaine de vol de l'avion, tir de roquettes puis guidage laser jusqu'à la cible et enfin neutralisation des drones ciblés. Cette nouvelle capacité permettra, par exemple, aux *Rafale* d'abattre des drones *Shahed* avec des roquettes de 68 mm.

Ainsi, ont été réalisés :

- des essais en vol afin d'évaluer les modes de poursuite en air-air du pod *TALIOS*, par DGA Essais en vol fin 2025 et début 2026, avec le concours de la société EOS Technologie qui a mis en œuvre, au profit de la DGA, plusieurs drones représentatifs des menaces de drones ;
- des expertises sur les performances de désignation laser du pod *TALIOS* en configuration air-air et de la roquette guidée laser, par DGA Maîtrise de l'information assisté du CEAM ;
- des essais de qualification en environnement électromagnétique des paniers lance-roquettes, par DGA Techniques aérospatiales à Balma (31) au premier semestre 2026 ;
- des essais d'ouverture du domaine d'emport puis de séparation sur un *Rafale* équipé de paniers lance-roquettes en février, avril puis juin 2026 par les experts de DGA Essais en vol à Istres (13) puis à Cazaux (33) ;
- des tirs d'essais de roquettes guidées laser sur des cibles aériennes représentatives de la menace, début juillet 2026 sur le site de DGA Essais de missiles à Biscarosse (40), en étroite collaboration avec DGA Essais en vol, suivis par des tirs d'expérimentation exécutés par le CEAM.

Ces travaux ont également été rendus possible grâce à l'expertise de DGA Techniques terrestres à Bourges (18) et de DGA Ingénierie et projets à Paris (75), garants des performances globales du système LADAC et de sa conformité vis-à-vis du besoin opérationnel.

L'intégration de la LADAC sur l'avion de combat *Rafale* illustre la capacité de la « DGA de combat » à répondre rapidement aux besoins des forces au travers d'un processus agile pour satisfaire le besoin opérationnel dans un calendrier contraint.

Légende de la photo bandeau : Tir d'essai de RGL depuis un Rafale en juillet 2026

Crédit photo : Direction générale de l'armement